

## La Cour pénale internationale comme un objet politique (Frédéric Megret)

### Résumé

L'idée que la Cour pénale internationale puisse être un objet « politique » peut être choquante pour certains, même s'il y a peu de doute que la Cour a au moins certaines dimensions politiques. La Cour est fondée sur une aspiration à transcender la politique, mais elle se heurte immanquablement à des difficultés dans cette quête. D'un côté, la Cour tente de dépasser la « justice des vainqueurs » ou la « justice ad hoc » en ce que sa permanence et sa recherche d'universalité la rendent moins vulnérable aux manipulations. La Cour, en outre, est façonnée par une vision cosmopolitique de son rôle et se présente souvent comme profondément a-politique. La politique, dès lors, est toujours externe à l'œuvre de la justice pénale internationale, une contamination par le monde extérieur qui doit être maintenue hors du huis-clôt judiciaire. D'un autre côté, la Cour peut être perçue comme étant la source de sa propre forme de politique. Sa genèse est indissociable d'un certain climat idéologique qu'elle contribue à perpétuer dans son fonctionnement. La Cour est en elle-même une forme de « soft power », ne serait-ce que celle de ses Etats parties. Il est difficile de décrire la discrétion du Procureur comme autrement que politique. Enfin, et de manière clef, la Cour est appelée à mettre en œuvre une forme de « politique étrangère » si elle veut accomplir quoi que ce soit. En définitive, la Cour est profondément dépendante de ceux-là même qu'elle est censée simultanément condamner. Une issue consiste à s'en prendre judiciairement à des cibles marginales afin de s'assurer que la Cour dispose au moins d'affaires à juger, mais il y a un véritable risque que la CPI devienne un instrument de politique plutôt qu'un outil pour mettre en cause ses pires aspects. Le défi pour la CPI semble être d'inventer une forme de politique qui ne renie pas un engagement politique, mais n'abdique pas devant les puissants.

### Abstract

The idea that the International Criminal Court may be a "political" object may be shocking to some, even though there is little doubt that the Court has at least some political dimensions. Whilst the ICC seems premised on an aspiration to transcend politics, in practice it finds it very difficult to do so. On the one hand, the ICC is an improvement on victors' or ad hoc justice in that its permanence and aspired universality makes it less amenable to manipulations. The Court, moreover, is shaped by a cosmopolitan vision of its role and is often framed as profoundly a-political. Politics, from thereon, are always external to the work of international criminal justice, a contamination from the outside world to be minimized as much as possible in the courtroom. On the other hand, the ICC can be seen as its own source of "politics." Its genesis is inseparable from a certain ideological climate which it continues to perpetuate through its activities. The Court is in itself a form of "soft power" if only that of its state parties. The prosecutor's discretion can hardly be described as anything but political. Most importantly, the Court is called upon to implement an at least rough form of "foreign policy" if it is to achieve anything. All in all, the Court ends up being deeply reliant on some of those that it is simultaneously meant to condemn. The easy way out is to go for marginal targets and at least ensure that the Court fills its docket, but there is a very real risk that the ICC will become an instrument of politics rather than a tool to challenge their worst aspects. The challenge for the ICC seems to be to accept the need to engage in politics, without abdicating to the powers that be.